

DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

Droit pénal des sociétés

Nos avocats conseillent régulièrement les sociétés ainsi que leurs dirigeants et actionnaires, qu'ils soient mis en cause ou victimes, dans des dossiers d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, d'escroquerie ou encore de présentation ou de publication de comptes infidèles.

- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurances dans le cadre des malversations commises par un de ses courtiers, tendant au travers de la création de contrats fictifs à la perception de commissions indues.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan à la suite de la mise au jour de faits imputables au dirigeant d'une filiale australienne, contraires aux stipulations de son contrat de travail et potentiellement délictueux.
- Défense des intérêts d'une société ayant mis au jour, à la suite d'une acquisition, des faits de faux et usage de faux et d'abus de biens sociaux au sein de l'entité acquise.
- Défense des intérêts des actionnaires du co-contractant d'un groupe industriel dans le cadre d'une plainte déposée par celui-ci des chefs d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de prise illégale d'intérêts et de recel.
- Défense des intérêts de l'actionnaire minoritaire d'une société de production cinématographique dans le cadre d'une affaire d'abus de biens sociaux et de présentation de comptes inexacts et obtention de la condamnation du dirigeant fautif de celle-ci.
- Défense des intérêts du dirigeant de deux compagnies d'aviation d'affaires dans un dossier de banqueroute et d'abus de biens sociaux et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts de l'actionnaire majoritaire d'une société de production audiovisuelle dans le cadre d'une action engagée par un minoritaire sur le terrain de l'abus de biens sociaux et de la distribution de dividendes fictifs et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts du dirigeant d'une grande banque franco-yougoslave dans le cadre d'une procédure ouverte à son encontre du chef d'abus de biens sociaux et obtention de sa mise en liberté.
- Défense des intérêts d'une banque privée, dont la raison sociale avait fait l'objet d'un usage frauduleux par un tiers et condamnation de celui-ci.
- Défense des intérêts d'un banquier d'affaires espagnol dans le cadre d'un scandale politico-financier de grande ampleur ayant abouti à des poursuites des chefs d'abus de biens sociaux et de recel de ce délit pour des faits commis notamment en France, en Suisse, au Japon, en Allemagne, au Luxembourg et en Espagne et obtention d'une relaxe sur la quasi-totalité des faits et d'une amende amnistiée pour le surplus.
- Défense des intérêts d'une société holding suisse dans le cadre de la procédure initiée à son encontre par le liquidateur judiciaire de sa filiale française, exploitante de deux fonds de commerce d'activités physiques et sportives, des chefs de faux et usage de faux et d'abus de biens sociaux et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts d'un groupe industriel français du BTP et du président du conseil de surveillance de celui-ci, mis en examen des chefs de complicité et recel d'abus de biens sociaux, de distribution de dividendes fictifs et de banqueroute par détournement d'actifs et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un groupe d'investisseurs en marge d'une procédure ouverte des chefs d'abus de biens sociaux, abus de confiance et recel à l'initiative d'un cocontractant ayant choisi de mettre un terme au contrat à durée déterminée l'unissant à un fonds d'investissement.
- Défense des intérêts d'une dirigeante d'un groupe de presse dans une affaire d'abus de biens sociaux retentissante et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts du dirigeant d'un groupe hôtelier dans le cadre de la procédure engagée à son encontre pour abus de confiance par son actionnaire japonais à la suite du dépassement du budget alloué à la rénovation d'un palace et obtention d'une décision clémente.

- Défense des intérêts du président d'un groupe automobile suédois dans le cadre d'une affaire de chantage et de tentative d'extorsion en lien allégué avec sa gestion sociale et condamnation de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts d'un établissement public administratif du secteur de la santé dans le cadre des poursuites engagées à l'encontre (i) de l'une de ses employées, des chefs de détournement de fonds publics, d'abus de confiance et de faux, (ii) de l'époux de celle-ci, des chefs de recel d'abus de confiance et de recel de détournement de fonds publics et (iii) de deux agents comptables secondaires, du chef de négligence d'un comptable public ayant facilité le détournement de fonds publics, le préjudice ainsi causé s'élevant à 8,5 millions d'euros. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs des auteurs principaux des faits, condamnés par jugement devenu définitif.
- Participation à la défense des intérêts des dirigeants britanniques d'un groupe pharmaceutique poursuivis des chefs d'escroquerie, d'abus de biens sociaux et de banqueroute à la suite de présentations faites aux investisseurs tendant à une levée de fonds suivies d'une procédure collective et obtention de leur mise en liberté sous caution.
- Participation à la défense des intérêts d'un dirigeant de groupe hôtelier poursuivi en France et aux Etats-Unis d'Amérique pour escroquerie et obtention de sa mise en liberté aux Etats-Unis d'Amérique. Cette mise en liberté faisait suite à la levée du mandat d'arrêt international parallèlement décerné à son encontre par le Juge d'instruction français et à l'abandon de la demande d'extradition le visant, mesures décidées dans le prolongement de sa mise en examen en France par vidéoconférence alors qu'il était encore détenu aux Etats-Unis d'Amérique (première mise en examen par visio-conférence).
- Défense des intérêts d'une grande ville de France, partie civile dans une procédure ouverte des chefs de faux et usage de faux à l'encontre du dirigeant de plusieurs associations sportives et condamnation de celui-ci.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance dans le cadre d'une procédure ouverte pour recel de vol à l'encontre d'un cabinet de courtage et de conseil en gestion et de ses représentants à la suite de la mise au jour de différents documents confidentiels et dossiers de clients lui appartenant chez ce dernier dans le cadre d'une procédure de l'article 145 du Code de procédure civile (Discovery à la française).
- Participation à la défense des intérêts des dirigeants d'un fabricant de téléviseurs allemand poursuivis des chefs d'abus de biens sociaux et de banqueroute et obtention de la mainlevée des mandats d'arrêt internationaux décernés à leur encontre, de l'annulation de l'ordonnance de renvoi devant le tribunal et d'un non-lieu pour l'un d'entre eux.
- Participation à la défense des intérêts de l'ancien président d'une banque française de premier plan mis en examen des chefs de complicité d'abus de confiance, recel, complicité de présentation de comptes inexacts, présentation de comptes inexacts et complicité de distribution de dividendes fictifs à la suite d'un retournement du marché immobilier en France et obtention de sa mise en liberté.
- Défense des intérêts du dirigeant de la filiale française d'une société espagnole, poursuivi des chefs d'abus de biens sociaux, de faux et usage et de complicité de ce dernier délit dans le cadre d'une affaire de détournement de fonds de plusieurs dizaines de millions d'euros au préjudice d'une association d'utilité publique et obtention subséquente d'une décision clémente auprès du JAP (premier bracelet électronique en France). Défense parallèle des intérêts de l'épouse de ce dirigeant poursuivie des chefs de recel et obtention d'une décision clémente (peine amnistiée).
- Participation à la défense d'une chambre de compensation luxembourgeoise visée dans le cadre d'un vaste scandale politico-financier et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, victime de plusieurs abus de biens sociaux commis par l'un de ses anciens dirigeants. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs de l'auteur des faits, dont la condamnation a été prononcée.
- Défense des intérêts des dirigeants britanniques d'une société de location en temps partagé (timeshare) basée aux îles Canaries poursuivis du chef d'escroquerie en France et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance, victime des abus de confiance commis par l'un de ses anciens employés s'étant traduits par un préjudice de plusieurs millions d'euros. Des saisies ont été pratiquées sur l'ensemble des avoirs de l'auteur des faits, condamné définitivement.

- Participation à la défense des actionnaires d'une société cubaine spécialisée dans la promotion immobilière, victimes des faits de faux et d'abus de confiance commis par les dirigeants italiens de celle-ci, définitivement condamnés en Italie et à Cuba.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, victime de plusieurs abus de confiance commis à son préjudice par un agent d'assurances. Des saisies conservatoires ont été pratiquées sur l'ensemble des avoirs de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, victime de plusieurs abus de confiance commis à son préjudice par le dirigeant d'une société de courtage d'assurance et de conseil en gestion de patrimoine. Des saisies conservatoires ont été pratiquées sur l'ensemble des avoirs de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, victime d'un abus de confiance commis par un ancien employé. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs de l'auteur des faits, définitivement condamné.
- Défense des intérêts d'une société de production audiovisuelle victime d'un abus de confiance commis par un ancien employé, définitivement condamné.
- Défense des intérêts du dirigeant d'une société du secteur de l'énergie dans le cadre d'un dossier de distribution de dividendes fictifs et de recel d'escroquerie et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts du dirigeant d'un grand groupe de communication dans un dossier d'abus de confiance clôturé par un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'une société d'armement, victime de divers abus de confiance commis par l'un de ses employés ayant communiqué à la presse des informations financières confidentielles sans y avoir été préalablement autorisé.
- Défense des intérêts de commissaires aux comptes d'un groupe hôtelier mis en examen, à la suite de la déconfiture de celui-ci, des chefs de non-dénonciation de faits délictueux et de certification de comptes et bilans mensongers et obtention d'une relaxe en cause d'appel.
- Défense des intérêts d'une multinationale du secteur de l'énergie ayant déposé plainte des chefs d'escroquerie en bande organisée et de tentative d'escroquerie en bande organisée à la suite du simulacre d'arbitrage engagé en Suède contre l'une de ses anciennes filiales.
- Défense des intérêts d'une multinationale du secteur de l'énergie à la suite du dépôt, par deux régions russes, d'une plainte pénale à son encontre du chef d'abus de confiance, au motif allégué de la destruction, par cette même société, d'un contrat de partage de production ayant supposément entraîné une perte de chance de plus de 170 milliards de dollars et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime du détournement de documents confidentiels et de l'usage de ceux-ci par un ancien employé, condamné définitivement du chef de recel.
- Défense des intérêts d'un dirigeant de la société organisatrice de courses hippiques en France dans le cadre d'une affaire de surfacturation présumée de chevaux de sang et obtention de sa mise en liberté puis d'un non-lieu ainsi que d'une indemnité substantielle à raison de sa détention provisoire.
- Participation à la défense des intérêts du président-directeur général d'un groupe industriel leader dans le domaine de la distribution électrique poursuivi des chefs d'escroquerie et de blanchiment de ce délit par la justice belge et obtention d'une décision clémente.
- Participation à la défense des intérêts d'une personne physique poursuivie dans le cadre d'une affaire d'escroquerie à la TVA de grande ampleur et de blanchiment et obtention d'une relaxe.
- Participation à la défense des intérêts d'une société suisse de marketing sportif, partie civile dans une affaire retentissante de fausse billetterie commise dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de football en France et obtention de la condamnation des auteurs de la fraude.
- Participation à la défense des intérêts d'une banque émirati victime d'une escroquerie de 243 millions de dollars. Les avoirs de l'auteur de la fraude, condamné définitivement, ont fait l'objet de saisies dans différents pays européens de même qu'aux Etats-Unis d'Amérique.
- Défense des intérêts d'un leader français du domaine de l'assurance, partie civile, à la suite du détournement, par l'un de ses agents généraux, de plusieurs millions d'euros et des faits de recel et de blanchiment subséquents commis notamment en Espagne. La saisie des avoirs de l'intéressé a été ordonnée en France comme en Espagne.

- Défense des intérêts du président d'une banque d'affaires de premier plan, poursuivi notamment des chefs de présentation de faux bilan et d'escroquerie à l'épargne publique dans le cadre de la faillite de cet établissement et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan victime d'une fraude ayant consisté à détourner les paiements effectués par ses soins au profit de l'un de ses fournisseurs, ayant fait l'objet d'une procédure collective, vers une coquille vide créée pour les besoins de la fraude.
- Défense des intérêts d'un équipementier automobile ayant déposé plainte à la suite de la découverte de faits de faux et d'usage de faux, de publication de comptes infidèles, d'escroquerie et d'introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé de données, de recel et de complicité, infractions commises à son préjudice dans le cadre d'une opération d'acquisition et obtention de la condamnation définitive des auteurs de la fraude.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime de plusieurs escroqueries commises par une ancienne employée et le concubin de celle-ci, condamnés définitivement. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs des auteurs des faits.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime de plusieurs escroqueries commises par un ancien employé, condamné définitivement. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, partie civile dans le cadre de la procédure ouverte des chefs de faux et usage de faux et d'escroquerie à l'encontre de l'un de ses employés, condamné définitivement à raison de faits commis en France et en Espagne.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime de pratiques de falsification de chèques et d'usage de chèques falsifiés de grande ampleur par des auteurs étrangers, condamnés définitivement.
- Défense des intérêts de deux compagnies d'assurance dans le cadre d'une procédure engagée à leur encontre par un ancien employé du chef de recel de documents volés et obtention d'un double non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime d'une escroquerie commise par un ancien employé, condamné définitivement. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts du dirigeant d'une société du BTP espagnole dans le cadre d'un dossier d'abus de biens sociaux, lequel fut extradé puis mis en examen en France avant l'obtention de sa mise en liberté et d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance, victime d'un vaste circuit de fraude à l'assurance maladie organisé par des professionnels de la santé.
- Défense des intérêts d'un fonds d'investissement dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à la suite de deux plaintes respectivement déposées pour violation du secret professionnel et escroquerie au jugement par un ancien membre du Conseil de surveillance d'un exploitant de remontées mécaniques et de résidences de montagne ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire et dont ledit fonds d'investissement était actionnaire et membre du Conseil de surveillance.
- Défense des intérêts d'un groupe pharmaceutique de premier plan dans le cadre de l'information judiciaire ouverte des chefs de présentation et publication de comptes et bilans non fidèles et complicité de ce même délit et visant son Directeur administratif et financier ainsi que son Président et Directeur commercial.
- Conseil d'un parti politique, victime de faits présumés d'abus de confiance et obtention de son indemnisation.
- Consultation juridique relative à l'abus de biens sociaux en droit belge et français à l'attention d'une société d'armement.
- Participation à la défense du dirigeant d'une filiale d'un fabricant d'électroménager de premier plan poursuivi du chef d'abus de biens sociaux à la suite d'une remontée de trésorerie de la filiale vers sa mère et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un cadre dirigeant d'une société informatique à la suite de sa mise en cause à raison de faits allégués d'escroquerie par détournement de cotations dans le secteur de la distribution de matériel informatique.

Droit pénal bancaire et financier

L'équipe de Bougartchev Moyne Associés intervient dans de nombreux dossiers de droit pénal boursier, qu'il s'agisse de délit d'initié, de manipulation de cours ou encore de diffusion d'informations fausses ou trompeuses. Nous conseillons également les établissements bancaires et financiers comme leurs dirigeants notamment dans des affaires de taux usuraires, d'exercice illégal, de démarchage illicite et de pratiques commerciales trompeuses.

- Participation à la défense, en première instance, des intérêts d'une personne physique poursuivie du chef de délit d'initié à la suite de l'OPA menée par un groupe métallurgique français de premier plan sur une société américaine et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un banquier de renom dans le cadre d'un dossier de délit d'initié présumé et obtention d'un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'un banquier de renom dans le cadre d'un dossier de manipulation de cours présumée et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une personne physique poursuivie du chef de délit d'initié dans le cadre d'un scandale financier ayant touché une entreprise majeure du secteur de l'assurance et obtention d'une décision clémente (amende amnistiée).
- Participation à la défense des intérêts du président-directeur général d'un groupe d'édition de disques américain dans le cadre des poursuites engagées en France comme aux Etats-Unis d'Amérique du chef notamment de délit d'initié et obtention d'une décision clémente.
- Participation à la défense des intérêts d'un groupe français leader de l'industrie du luxe dans le cadre d'une information judiciaire ouverte des chefs de délit d'initié, recel de délit d'initié et diffusion d'informations fausses ou trompeuses.
- Participation à la défense des intérêts de l'ancien président d'une banque française dans le cadre des poursuites engagées à son encontre aux Etats-Unis d'Amérique, en lien avec l'acquisition d'une compagnie d'assurance-vie californienne et obtention d'une décision clémente (Alford Plea) après la délivrance de diverses commissions rogatoires internationales des autorités américaines se heurtant à la loi de blocage française (French Blocking Statute).
- Participation à la défense des intérêts d'une institution financière publique française au cours d'une information judiciaire ouverte des chefs de délit d'initié, recel de délit d'initié et diffusion d'informations fausses ou trompeuses.
- Défense des intérêts d'une banque d'affaires française de premier plan victime d'une escroquerie sur le marché des warrants impliquant notamment une fausse contrepartie panaméenne et la complicité d'un cadre de la banque et obtention de la condamnation des auteurs du plan de fraude ainsi que de la saisie de leurs avoirs en France et en Belgique.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de renom, victime d'une escroquerie de grande ampleur commise par le dirigeant d'un cabinet de courtage d'assurances et de conseil en gestion de patrimoine sur les marchés financiers ayant entraîné des pertes de plusieurs dizaines de millions d'euros pour ladite compagnie ce, après mise en œuvre d'une procédure de l'article 145 du Code de procédure civile (Discovery à la française).
- Participation à la défense des intérêts d'une banque française de premier plan dans le cadre des poursuites engagées aux Etats-Unis d'Amérique ainsi qu'en Grande-Bretagne dans le cadre du dossier de la manipulation des taux Libor et Euribor et ayant donné lieu à l'exécution, en France, de diverses commissions rogatoires internationales, source de difficultés au regard de la loi de blocage française (French Blocking Statute).
- Défense des intérêts d'une banque privée visée par une plainte des chefs de recel d'exercice illégal d'une activité commerciale ou profession indépendante, de recel d'exercice de la profession de conseil en investissement financier, de recel de blanchiment ainsi que de prêt usuraire et obtention d'un non-lieu.

- Participation à la défense des intérêts d'une entreprise espagnole de construction d'infrastructures et de promotion immobilière à la suite de la plainte déposée à son encontre par l'un de ses concurrents français sur le fondement de l'action de concert et de la diffusion de fausse information.
- Défense des intérêts d'un ancien dirigeant d'une filiale d'une banque française de premier plan, leader dans le domaine du financement aux particuliers, poursuivi du chef de pratiques commerciales trompeuses à raison de la mise en place de prêts remboursables en devises étrangères et obtention d'un non-lieu.
- Conseil du bureau parisien d'une coopérative de droit belge intervenant dans le domaine des transactions interbancaires en lien avec les réquisitions judiciaires dont elle est régulièrement rendue destinataire.
- Conseil d'une compagnie aérienne de premier plan informée de la publication envisagée, par un quotidien national, d'informations erronées sur sa situation financière tombant sous le coup des délits de diffusion de fausse information et de manipulation de cours et obtention de la non-publication desdites informations.
- Défense des intérêts d'un investisseur floué à raison d'investissements réalisés sur des marchés étrangers par une société ne disposant pas de l'agrément nécessaire, faits tombant sous le coup des délits d'exercice illégal de la profession de prestataire de services d'investissements et de démarchage en vue d'opérations sur le marché à terme.